

# côte d'azur comment concilier

## « solution la moins pire »

L'incinération n'est pas véritablement un modèle environnemental, « mais c'est la solution la moins pire » estiment les responsables de la communauté d'agglomération.

## le chiffre du jour

**330 000** C'est le nombre de tonnes de déchets traités chaque année par l'incinérateur de Nice.

## des normes normales

Les normes en dioxine seraient respectées à Nice, mais les scientifiques affirment que même les doses infimes, inférieures aux normes, sont cancérigènes.

# Dioxines et cancers : faut-il avoir peur

**SANTÉ** Les pouvoirs publics assurent que les deux sites des Alpes-Maritimes sont aux normes. Les riverains demeurent pourtant inquiets

Les quatre fours de l'incinérateur d'ordures ménagères de Nice-L'Ariane émettent 2 milliards de mètres cubes de fumées par an. En 2006, l'Institut national de veille sanitaire, organisme public placé sous la tutelle du ministère de la Santé, avait présenté une vaste étude épidémiologique confirmant le lien entre incinération et cancer (1). Cette étude mettait en évidence une relation significative entre le lieu de résidence sous un panache de fumée d'incinérateur, et l'augmentation du risque de certains cancers, notamment du sein, et les lymphomes dits « non hodgkiniens » (tumeurs des ganglions).

### Des « cancérigènes certains » selon l'OMS

Pas question ici de sonner le tocsin et d'effoler inutilement les populations, d'autant plus que selon les modélisations effectuées à Nice, le panache de l'incinérateur et sa zone de retombées, concernent un important bassin démographique : l'Ariane, l'Abadie, Saint-André, Cimiez, Pasteur, Cap-de-Croix, le Mont-Boron, le Mont-Gros...

Dans le collimateur des scientifiques : les dioxines, classées comme « cancérigènes certains » par l'OMS depuis 1997, contenues dans les fumées de ces incinérateurs, mais aussi d'autres polluants comme le plomb, le mercure, le cadmium...

« Pas de quoi s'inquiéter » donc, mais tout au moins de rester extrêmement vigilant. Les autorités locales, préfecture, communauté d'agglomération, et l'exploitant de l'incinérateur (Veolia environnement), à la lumière des analyses effectuées par des laboratoires indépendants, ne varient guère dans leurs discours, et assurent que les « normes sont respectées », et qu'elles vont même « plus loin que les exigences européennes ». Les riverains, regroupés au sein d'une association (2), es-

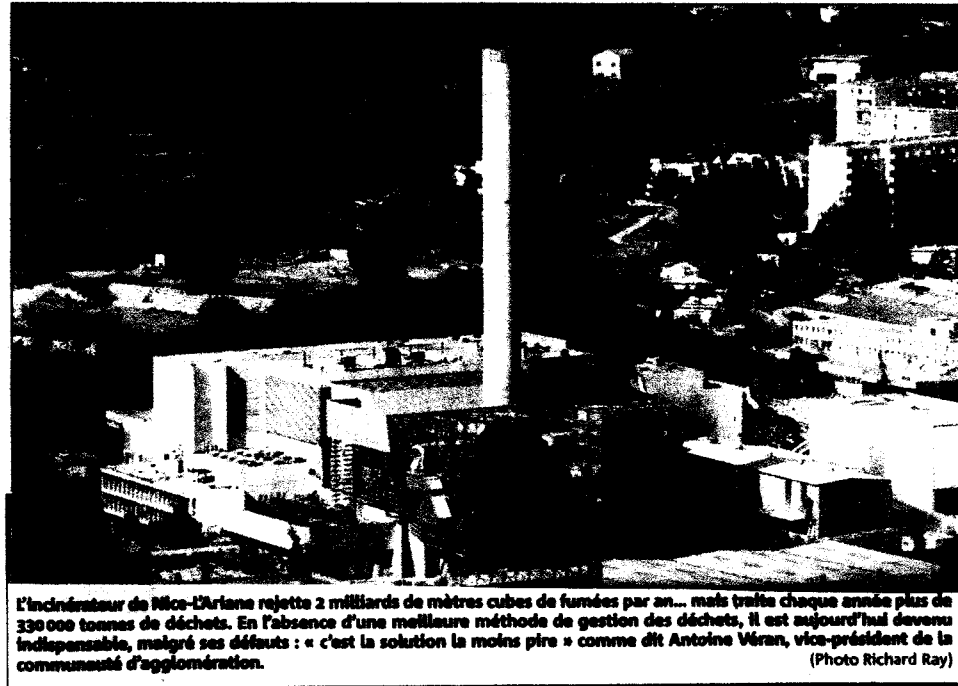
timent que « cette commission ne joue pas son rôle, qu'elle manque de transparence, et que ses explications scientifiques sur les taux d'émission de dioxines notamment, ne sont pas suffisamment claires ». Les responsables de cette association n'hésitent pas à dire que « certains chiffres sont dissimulés ».

Les riverains déplorent également les pollutions passées, à l'époque où les normes étaient nettement moins sévères. Ils évoquent la longue exposition des habitants aux fumées, et surtout la contamination des sols et de la chaîne alimentaire.

### « Je ne suis pas un menteur »

A cela, Antoine Véran, vice-président de la Communauté d'agglomération, délégué à la collecte et à la gestion des déchets, rétorque « qu'il ne peut assurer le poids de l'histoire... mais qu'aujourd'hui, les résultats des différentes analyses le montrent : l'incinérateur est parfaitement aux normes... »

Quant au « manque de transparence de la commission »



L'incinérateur de Nice-L'Ariane rejette 2 milliards de mètres cubes de fumées par an... mais traite chaque année plus de 330 000 tonnes de déchets. En l'absence d'une meilleure méthode de gestion des déchets, il est aujourd'hui devenu indispensable, malgré ses défauts : « c'est la solution la moins pire » comme dit Antoine Véran, vice-président de la communauté d'agglomération. (Photo Richard Ray)

et aux chiffres « dissimulés » : « Je ne suis pas un menteur, je ne suis pas un voyou », répond Antoine Véran. « Et si on me démontre que quelqu'un dissi-

mule des chiffres, je serai le premier à m'élever contre ces procédés ».

**PIERRE HILLION**

1. « Incidence des cancers à proximité

des usines d'incinération d'ordures ménagères ». Enquête épidémiologique réalisée de 1972 à 1985, et publiée le 30 novembre 2006. Précisons que dans les années 70 et 80, les normes étaient nettement

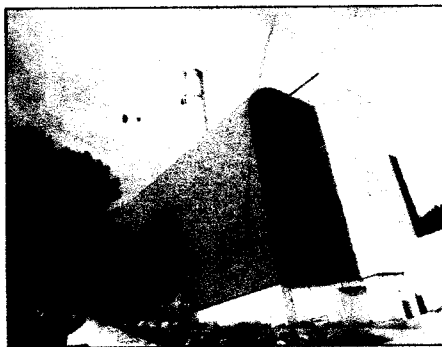
moins draconiennes qu'aujourd'hui. 2. Comité de défense des intérêts de l'Abadie, Saint-André de la Roche. Président : Jack-André Closse. Tél. 04.93.54.70.17. e-mail : cda@cotia-abadie.org

## un chantier de 53 millions d'euros pour l'incinérateur d'Antibes

Mise en conformité, récupération de l'énergie et réduction des odeurs. C'est le grand chantier en cours à l'incinérateur d'Antibes. Le grand panache de fumée blanche au-dessus du quartier des Semboules ne sera bientôt qu'un souvenir. Et plus important, l'énergie rejetée dans l'atmosphère depuis plus de 35 ans va enfin être récupérée (2<sup>e</sup> semestre 2008). Pour ce faire, deux chaudières de 200 tonnes chacune reliées à deux tours catalytiques vont être installées à l'usine d'incinération et un turbo alternateur permettra de transformer la vapeur en électricité. De quoi alimenter 10 000 foyers, une fois la consommation de l'usine déduite ! Cette électricité sera vendue à EDF et rapportera environ 3 millions d'euros par an au Sidom (syndicat mixte de traitement des ordures ména-

gères), gestionnaire de l'usine. Pour réduire les odeurs, le hall de stockage des ordures va être agrandi pour faciliter les manœuvres des bennes et diminuer le temps d'ouverture des portes et le dépôt des mâchefers (résidus après incinération) sera fermé. L'usine d'incinération traite annuellement 200 000 tonnes de déchets ména-

gères provenant de 20 communes des Alpes-Maritimes, soit 240 000 habitants.



L'incinérateur d'Antibes fonctionne depuis 1970 en rejetant l'énergie dans l'atmosphère. Avant la fin 2008 la vapeur d'eau sera transformée en électricité. (Photo Frantz Bouton)

## « Il n'y a plus de doute »

Selon le P-Dominique Belpomme, chargé de mission pour la mise en œuvre du Plan cancer, professeur de cancérologie à l'université Paris-V : « le cancer est devenu une maladie de civilisation », et l'augmentation du nombre de cas « est incontestablement liée à notre environnement ». « De plus », explique le P<sup>r</sup> Belpomme dans son livre publié en 2004 (3) et dans lequel il évoque le « dossier brûlant des dioxines » : « de nombreuses études épidémiologiques ont en effet révélé l'augmentation du nombre des cancers au voisinage des incinérateurs. Il n'y a plus de doute à ce sujet. (...) Il est maintenant clairement démontré que les dioxines sont cancérigènes chez l'homme... Même à très faible dose, le risque de cancer existe ».

1. « Ces maladies créées par l'homme », ou « Comment la dégradation de l'environnement met en péril notre santé ». Ed. Albin Michel.

# santé publique et élimination de déchets

## inquiétudes

Les riverains s'inquiètent et réclament plus de transparence dans la surveillance des émanations de l'usine d'incinération de Nice.

## meilleure organisation

Il est grand temps de mieux organiser le système de tri sélectif pour réduire les quantités de déchets toxiques à incinérer.

## sous haute surveillance

Les émanations de dioxine de l'incinérateur de Nice sont étroitement surveillées par les services de la préfecture des Alpes-Maritimes.

## demain

Tout ce qu'il y a à faire en ce week-end de l'Ascension

# des incinérateurs d'ordures ménagères ?

## « un nuage noir dans le ciel bleu »

Armand Bione, 78 ans, habite Aroute de l'Abadie à Saint-André-de-la-Roche, au milieu de ses oliviers : « à 150 mètres juste au-dessus de l'usine d'incinération » dit-il. Il est atteint aujourd'hui d'une leucémie, et « se demande si ça ne vient pas de toutes ces fumées... oui, je suis très inquiet, mais que faire ? Où aller ? »

« Je suis né ici, et l'usine existe depuis 1932, je peux vous dire que ça a bien changé. Le problème c'est qu'aujourd'hui on brûle n'importe quoi là-dedans. Autrefois, on mangeait propre, de nos jours tout est toxique, y compris nos ordures ménagères.

« Depuis quelque temps, ils ont installé des propulseurs à l'incinérateur, si bien qu'on ne voit plus les fumées. Mais très souvent, la nuit, le panache réapparaît, et le matin on voit un gros nuage noir au-dessus de l'usine, alors que le ciel est bleu, j'aimerais bien analyser ce qui a dans ces fumées. Alors, oui, je

mange mes olives et je consomme mon huile, mais, comme tous les voisins, je commence à me poser beaucoup de questions... »

**Didier Chouvy : « une odeur de soufre »**

Professeur de sport à l'université de Nice-Sophia Antipolis, Didier Chouvy, 49 ans, s'est installé au bas de la colline de l'Abadie en juillet 2005, sur la commune de Saint-André de la Roche. « A la mairie, on m'a rassuré en me disant que j'habitais une zone sensible, mais contrôlée et surveillée par la Ctiis, la commission locale d'information et de surveillance.

Or, pour avoir participé aux réunions de cette Ctiis, je me suis aperçu que c'était en fait une simple formalité ne jouant aucun rôle, et sans expertise scientifique... Aujourd'hui, oui, je suis inquiet, surtout de voir tant de négligences de la part des Pouvoirs publics... Le minimum serait



Armand Bione, 78 ans, habite depuis des décennies à Saint-André-de-la-Roche, au-dessus de l'usine d'incinération. Il est aujourd'hui atteint d'une leucémie et « se demande si ça ne vient pas de toutes ces fumées », dit-il. Aucune étude épidémiologique n'a été faite à ce jour. (photo Philippe Bertini)

d'appliquer une sorte de principe de précaution...

« Du côté des fumées, je confirme qu'il y a plutôt une activité nocturne, dès la tombée de la nuit,

avec un panache très visible. Le jour, ils ont obligation désormais de chauffer les fumées et de les propulser très haut dans l'atmosphère... »

## vallée du paillon : une étude en septembre pour évaluer les risques sanitaires

La première réunion du comité de suivi de la qualité de l'air de la vallée du Paillon, s'est déroulée récemment au conseil général à l'initiative de Christian Estrosi.

L'objectif principal de cette réunion était de définir la nature, l'étendue et le calendrier de l'étude à caractère sanitaire à lancer pour

mener une réflexion sur l'incidence sur la santé humaine et sur l'environnement, d'une part, des activités industrielles de la vallée du Paillon et, d'autre part, du trafic routier dans le secteur.

Il a été décidé que le conseil général établirait, avec l'appui technique des spécialistes de

l'Institut national de veille sanitaire, un cahier des charges d'une étude des risques sanitaires permettant de définir l'ensemble des polluants à prendre en compte, dans un périmètre partant de Nice Est vers les vallées du Paillon. L'étude lancée en septembre 2007 devrait être livrée fin 2008.

## 330 000 tonnes de déchets traités à Nice

Dans la région niçoise, les décharges ferment les unes après les autres, la technologie de l'incinération des déchets est donc devenue ici incontournable.

L'usine d'incinération de Nice traite et valorise plus de 330 000 tonnes de déchets par an : des ordures ménagères, mais aussi des déchets industriels, des encombrants, des boues déshydratées et tous les déchets hospitaliers, contaminés ou non.

« L'incinération, complètement maîtrisée, avec une surveillance permanente des émissions dans l'environnement,

c'est la solution que nous avons choisie. C'est sans doute la moins pire, mais la Carca est prête à aller plus loin encore », explique Antoine Vèran, vice-président de la Communauté d'agglomération de Nice-Côte d'Azur.

Selon Sébastien Lapeyre, chargé de mission incinération au CNIID (Centre national d'information indépendante sur les déchets. Association loi 1901) : « le cas de Nice est typique et révèle le « grand retard de la France dans sa politique d'élimination des déchets. Maintenant, on est pris dans l'urgence, et l'on est obligé de privilégier l'incinération par rapport à un système de tri sélectif des déchets qui, pour le moment, fonctionne très mal en France ».